

L'arme à la maison ou la vertu de la force

Autor(en): **Baud, Jacques F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2007)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-346727>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Instruction au tir, place d'armes de Bure (JU)

L'arme à la maison ou la vertu de la force

Col EMG Jacques F. Baud

Lorsque le citoyen appenzellois va voter à la Landsgemeinde, il prend avec lui une épée. Vieille tradition qui a pour but de garantir l'indépendance de son choix. Car avec un système de scrutin où chacun sait ce que l'autre vote, l'indépendance du choix politique et la nécessité de résister aux pressions, voire à l'intimidation, sont indissociables de la notion de démocratie. Cette vieille pratique est aussi la double manifestation d'une sagesse bien suisse : d'une part pour donner à chacun la capacité de défendre – au propre comme au figuré – ses choix politiques et d'autre part la confiance de l'Etat vis-à-vis du citoyen pour qu'il utilise son « pouvoir » avec responsabilité et discernement...

Certes, l'autre manière de résoudre le problème de l'indépendance du vote était tout simplement de rendre le scrutin secret.¹ « Exit » l'épée, mais « exit » aussi la responsabilisation de l'individu par rapport à l'arme...

La nécessité opérationnelle

La question de l'arme personnelle d'ordonnance est un peu analogue. La « tradition » de l'arme individuelle n'est pas simplement un artifice folklorique, mais découle d'une nécessité opérationnelle. A l'origine, la décision de donner à chaque militaire une arme individuelle qu'il conserve à la maison résulte d'un choix stratégique. Au XIXe siècle et jusqu'à la fin de la Seconde guerre mondiale, la Suisse était entourée de puissances à l'hostilité potentielle. L'obligation qu'elle avait, depuis le traité de Vienne, d'empêcher l'usage de son territoire par une puissance étrangère exigeait – compte tenu de la structure de l'armée et des moyens de communication – de pouvoir mobiliser très rapidement l'armée en n'importe quel point du sol national. L'arme – avec sa munition – à la maison était alors la solution la plus simple et la plus efficace pour répondre à cette nécessité

à la fois politique et opérationnelle. Durant la guerre froide, l'ennemi potentiel était certes plus éloigné, mais sa capacité d'action rapide dans la profondeur exigeait un dispositif pouvant répondre avec un maximum de rapidité et de souplesse à une agression étrangère. Ici aussi, la nécessité opérationnelle de pouvoir mobiliser l'armée directement dans les villages, sans passer par les arsenaux – à l'exception de détachements particuliers et des armes techniques – permettait de répondre à la menace et atteindre l'aptitude à la défense en quelques jours seulement.

Mais aujourd'hui, qu'en est-il ? Certes, la mission de l'armée est toujours la même, mais la nature de la menace a changé. L'ennemi potentiel « conventionnel » a disparu des écrans radars – du moins à l'horizon perceptible aujourd'hui. Dans ce contexte géostratégique, on conçoit mal une attaque militaire à « brûle pourpoint » contre notre pays. L'usage du territoire suisse pour mener des opérations contre un pays tiers – qui est à l'origine du concept de neutralité armée – apparaît peu vraisemblable aujourd'hui et la menace dans ce contexte semble s'être déplacée dans l'espace aérien.

La menace terroriste a été souvent évoquée par des représentants du DDPS lors d'émissions publiques ces dernières semaines : soudaine, brutale et meurtrière, elle suppose une capacité de réaction rapide. Certes, mais quelle doit être la forme de cette réaction ? Des citoyens qui prennent spontanément leur arme personnelle et se constituent en milices d'un jour ? Qui les commande ? Quel est l'objectif de leur engagement ? Comment se reconnaissent-ils ? Comment s'organisent-ils ? Comment s'organise leur coopération avec les autorités civiles et notamment la police ? Qui a le *lead* dans une telle action ? etc.

On s'aperçoit bien vite que justifier la nécessité de l'arme à la maison par une action spontanée et populaire contre une action terroriste n'est guère réaliste. A ceci s'ajoute le fait que, par définition, l'action terroriste s'effectue par surprise et qu'en conséquence une mobilisation locale spontanée arriverait sans

¹ Le principe de la Landsgemeinde en Suisse a fait l'objet de réserves de la part de la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg, car le vote à main levée rend les pressions possibles. En fait, les discussions n'ont jamais pris en considération le « détail » de l'épée, peut-être suranné aujourd'hui, mais qui témoigne de la maturité politique de nos aînés.

doute trop tard. Ceci sans mentionner l'émotion du contexte, la nervosité et l'inexpérience opérationnelle de nos militaires qui pourraient conduire très rapidement à des situations chaotiques.

La raison pour laquelle les armées existent, sont structurées, équipées et commandées est précisément pour éviter que la force ne s'exprime dans le chaos. L'idée qu'un système local de défense collective puisse être basé sur des réactions spontanées d'individus avec leur arme de service, même face à une situation telle un acte de terrorisme, est la négation même de la nécessité d'une armée !²

Qu'aurait-on pu faire après le 11 mars 2004 à Madrid ou en juillet 2005 à Londres avec des citoyens armés mobilisés spontanément ? Probablement sécuriser les zones des attentats, mais est-ce là le rôle d'individus armés et assemblés à la va-vite ? Ou plutôt le rôle d'unités constituées, équipées pour cette tâche, avec des missions, des structures et un commandement clairs ?

Une société en évolution

Longtemps réputée pour son caractère paisible, la Suisse semble changer lentement de visage. L'insécurité touche toujours plus des centres urbains comme Genève, Zurich et Bâle. Mais, plus grave, le recours aux armes dans la criminalité semble toujours plus répandu. On perçoit un usage toujours plus fréquent de la violence chez les jeunes. Les barrières culturelles et sociétales à l'usage de la violence semblent s'estomper. On s'efforce trop souvent d'oublier que la « société multiculturelle » apporte aussi des perceptions différentes des rapports humains et de l'usage de la violence. Ici, les mécanismes d'intégration doivent aller plus loin que l'apprentissage de la langue...



Le suicide apparaît comme un phénomène en croissance constante dans le monde occidental et, naturellement en Suisse, qui est depuis les années 80 dans le peloton de tête des pays les plus touchés par ce fléau. Il est évident que la réduction des armes en circulation réduirait la probabilité qu'elles puissent être utilisées pour commettre des suicides ou des crimes. Les exemples sont nombreux : dans les années 80, au Canada, la limitation de l'accès aux armes à feu de 31 % à 19 % a sans

doute permis de réduire le nombre de suicides utilisant des armes à feu dans la même proportion. En Australie dans la même période, le passage de 20 à 10 % de la proportion des ménages possédant une arme a eu pour conséquence la chute des suicides commis avec une arme à feu de 30 à 19 %. Certes. Mais on n'a pas réduit le phénomène du suicide pour autant ! Ainsi, en Australie, si effectivement le taux de suicide *par arme à feu* est passé de 0.009 % en 1979 à 0.005 % en 1995, le taux de suicide *par pendaison* est passé lui de 0.002 % à 0.0105 % dans la même période, tandis que le taux de suicide est passé dans la même période de 0.015 % à 0.025 %.³



Par conséquent, on peut avancer que la réduction du nombre d'armes en circulation (dont les armes de service ne constituent au demeurant qu'une partie) ne permettrait sans doute pas une réduction du nombre des suicides, mais favoriserait plutôt un glissement vers d'autres formes de suicide. Le « bon sens » se trouve ainsi confirmé : les armes ne sont donc pas la cause des suicides. Et il est vraisemblable qu'il en est de même pour la criminalité.

A ce titre, l'expérience de la Grande Bretagne, qui a interdit en 1997 la possession d'armes à feu est intéressante et montre sans équivoque que la violence ne s'élimine pas simplement en agissant sur les « outils ».

C'est donc probablement au sein même de la société que se situe le problème et il est vrai également, comme le soulignait le Chef de l'Armée, qu'on ne saurait exiger de l'armée qu'elle résolve des maux qui sont enfouis dans la société. Criminalité et suicide sont des phénomènes inhérents à toute société humaine.

On observe depuis quelques années dans les sociétés occidentales, une propension toujours plus grande à recourir à la violence en cas de difficultés. Il semble que plus on fustige la violence, plus elle se manifeste. Depuis de nombreuses années, les jouets guerriers ont été bannis des magasins de jouets en Suisse, et pourtant, la violence dans écoles semble croître d'année en année. En fait, en masquant la violence et en tentant de l'ignorer, on en a fait un mythe, une sorte de produit miracle pour la résolution des problèmes.

On rétorquera que la société américaine, où pullulent les armes, est elle aussi l'une des plus violentes de la planète. En effet, car ce n'est pas la simple présence des armes dans la société qui suffit à juguler l'instinct de violence. Ce qui est déterminant

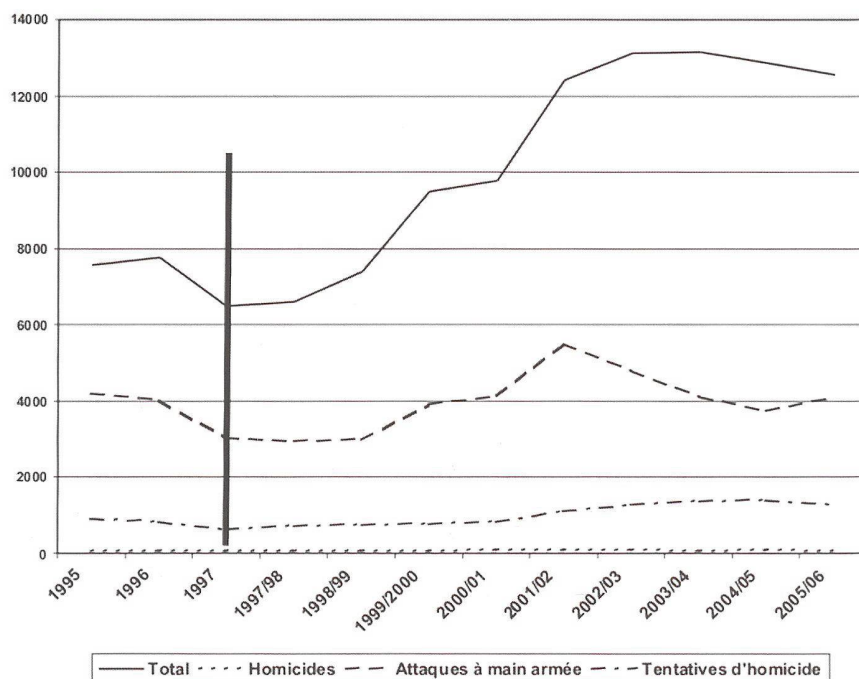
² La question de la défense individuelle (légitime défense) est évidemment différente, mais elle n'est pas la vocation de l'arme de service.

³ Pour les jeunes de sexe masculin entre 15 et 24 ans (*Research Centre for Injury Studies*, Adélaïde, Australie, 1995)

Crimes impliquant des armes à feu au Royaume-Uni (1995-2006)

Jusqu'en 1997, les crimes impliquant des armes à feu tendent à diminuer. Mais, l'interdiction de la possession des armes à feu en 1997 marque un infléchissement de la courbe et un accroissement de la criminalité avec ces armes. Ce n'est qu'avec les sévères lois contre le terrorisme en 2002 que la criminalité a pu retrouver une pente négative. (Source : Home Office Statistical Bulletin, 25 janvier 2007)¹ (La ligne « total » comprend toutes les formes de crimes avec armes à feu et pas seulement les trois catégories mentionnées ici.

¹ NdA : Depuis le 1^{er} avril 1998, les statistiques sont établies par rapport à l'année fiscale et non plus l'année du calendrier.



est la relation qu'il y a entre les individus et les armes. Une éducation est nécessaire à travers laquelle la maîtrise de l'arme et la maîtrise de soi vont de pair. A la puissante National Rifle Association (NRA), qui prône le « droit de posséder et de porter une arme » aux USA⁴, et qui cite volontiers l'exemple de la Suisse, ses adversaires lui répondent qu'en Suisse les gens sont instruits à l'usage des armes, ce qui est loin d'être le cas partout aux Etats-Unis. A ceci s'ajoute le fait que la culture américaine tend à accepter plus facilement qu'en Europe le recours à la force (pour ne pas dire à la violence) pour résoudre des problèmes.

On doit apprendre à respecter (non pas vénérer !) une arme, quelle qu'elle soit. Ce sont les individus qui sont violents, pas les armes. Les samouraïs japonais saluaient en signe de respect leur sabre avant de le mettre à la ceinture pour le combat, car la vocation du sabre n'est pas seulement de donner la mort, mais aussi de préserver la vie. Des expériences d'entraînement au tir menées dans des lycées français – dans le cadre de projets pédagogiques – du nord de la France au début des années 70 ont montré que le tir avait tendance à aider les jeunes à se maîtriser et facilitait leurs facultés de concentration en classe. J'attribue entre autres – mais cela mériterait d'être démontré scientifiquement – à l'obligation de servir et à l'apprentissage des armes solidement ancré dans la société suisse, le fait que cette société ait fait de la maîtrise de la violence et de l'esprit de conciliation un fondement culturel, sur lequel la démocratie a pu mûrir. Ainsi, au-delà du débat sur la possession d'armes à titre privé, l'arme personnelle d'ordonnance doit aussi être l'opportunité d'une éducation – voire une culture – qui vise à maîtriser la violence, plutôt que de l'ignorer.

Conclusions

L'armée fait partie de notre société et elle y joue donc un rôle. Elle ne saurait être rendue responsable des pannes de notre société, mais elle peut contribuer à la stabiliser. Non par l'action militaire elle-même, mais par sa présence dans la société, en

contribuant à l'éducation de la population dans l'apprentissage du respect de l'autre et de la maîtrise de la force, permettant ainsi d'éviter que celle-ci ne se transforme en violence.

La première raison d'être des armées est de maîtriser et de canaliser l'usage de la force, afin qu'elle soit coordonnée et permette de combattre avec un maximum d'efficacité une menace collective au service de l'Etat. Cette canalisation des énergies à son origine au niveau de l'individu par la discipline, qui est à la base de la formation et doit permettre à chacun d'user (ou de ne pas user) de la force dans un but commun. Or, dans notre système de milice, cette maîtrise de la force acquise par le militaire est *ipso facto* celle du citoyen. Ainsi, la société bénéficie directement de cet apprentissage qui devrait contribuer à maîtriser la violence.

Quant à la question plus directe de maintenir ou non la « tradition » de l'arme à la maison, elle doit être justifiée. La plupart des traditions peuvent se justifier simplement par l'histoire. L'arme à domicile n'est manifestement pas une tradition anodine et doit être solidement associée à un concept opérationnel afin de pouvoir résister à l'évolution de notre société. Or, les efforts de l'armée à la fois en matière de contrats d'emplois et de communication sont à ce titre insuffisants. Ceci d'autant plus qu'on abandonne (trop) souvent le soin de l'initiative à ceux qui ont une compréhension partisane⁵ de la défense.

La nécessité opérationnelle de l'arme à la maison reste donc à démontrer. L'impératif d'une mobilisation rapide est certes souhaitable, mais ne répond plus, en l'état, à une nécessité stratégique. Toutefois, on pourrait imaginer, par exemple, que l'armée constitue un réseau de défense territoriale avec des militaires armés, qui puisse fonctionner dans chaque quartier de ville ou chaque village – un peu à la manière de la Landsturm de naguère – pour répondre à des situations d'urgence (par exemple, sécurisation de site après attentat ou catastrophe

⁴ Second Amendement de la Constitution des Etats-Unis, qui prévoit « the right of the people to keep and bear arms ».

⁵ lire : « opposée à l'existence même d'une armée »

naturelle). Dans un tel cas, il y aurait des structures locales simples, avec des chefs désignés et connus, dont les missions seraient coordonnées avec les autorités civiles locales. Alors, l'argument de l'arme individuelle à la maison pourrait retrouver une véritable signification opérationnelle... et, en quelque sorte, réactualiser la tradition.

Les causes de la violence se situent au niveau de la société et c'est au niveau de la société qu'elles doivent être traitées. Une société toujours plus compétitive et souvent plus dure, qui offre toujours plus de tentations, qui est toujours plus codifiée et tend à déresponsabiliser le citoyen ; une société qui a promu la liberté au détriment du respect. Comme on l'a vu en Grande-Bretagne, interdire l'accès privé aux armes n'implique pas nécessairement une diminution linéaire et proportionnelle de la criminalité de sang. Un phénomène analogue a pu être observé en Suisse avec le droit de priorité absolue donné en 1994 aux piétons par rapport aux automobilistes : la courbe alors descendante des victimes s'est infléchie pour remonter dès 1995 et ne retrouver une pente descendante qu'en 2003. Ainsi, cette loi destinée à protéger les piétons a probablement été à l'origine de la mort d'environ 737⁶ d'entre eux ! La raison en est simple : en se focalisant sur la responsabilité de l'automobiliste, on a tout simplement déresponsabilisé les piétons !

Ceci étant, la Suisse a une propension plus marquée au suicide que la moyenne des pays européens. Durant la guerre froide, c'est la Hongrie qui détenait le triste record du nombre de suicides dans les pays de l'Est. Serait-ce que le bien-être vulnérabilise l'individu et affaiblit sa capacité de résistance à l'adversité ?

Tout ce qui concourt à responsabiliser l'individu par rapport à

la société est, à terme, garant de la stabilité sociale et de notre société. L'Armée, à travers l'obligation de servir et la formation qu'elle dispense, a sa part de responsabilité dans ce processus. Force est de constater, cependant, qu'elle n'est pas assez consciente de ce rôle sociétal, ainsi qu'on peut s'en apercevoir à travers son manque d'initiative, aux niveaux conceptuel et de la communication, à « occuper le terrain » pour le laisser à ses adversaires.

Il n'en reste pas moins que sur des plans à la fois plus symboliques et politiques, le fait de confier au citoyen une arme qu'il conserve chez lui témoigne d'une confiance rare entre un Etat et sa population. Mais elle reflète aussi une culture unique de la démocratie, où l'armée est bel et bien l'instrument d'une souveraineté... celle du souverain, c'est-à-dire des citoyens. Avec l'arme à la maison, c'est notre manière de lutter contre la violence qui est notre héritage. Nous, les Suisses, dont pourtant les ancêtres ont été mercenaires redoutés durant des siècles, qui avons appris avec sagesse à maîtriser la force et à la respecter sans en devenir les esclaves, pour construire une culture et un pays basé sur la tolérance et le respect des autres.

J.B.

Le citoyen soldat est instruit au maniement, à l'entretien et au respect des armes

